

**Les états-majors des formations politiques engagées dans les élections sénatoriales du 25 mars 2018 bouclent leurs opérations de campagne ce samedi à minuit. Pendant deux semaines, les caravanes ont sillonné les régions, les départements et les arrondissements pour séduire les membres du collège électoral constitué de 10.626 conseillers municipaux.**

A Elections Cameroon (ELECAM), organisme indépendant chargé des opérations électorales au Cameroun, les informations disponibles indiquent que les cartes d'électeur sont d'ores et déjà mises à la disposition des membres du collège électoral dans les dix régions du pays. De même, ELECAM souligne que les matériels électoraux sont déjà acheminés vers les 58 chefs-lieux de départements qui abriteront l'unique bureau de vote le jour du scrutin.

Il faut signaler que le Conseil constitutionnel, sous la houlette de son président, Clément Atangana, a vidé le dernier contentieux préélectoral lundi dernier. Après la publication des listes de candidats par Elections Cameroon, deux requêtes ont été déposées auprès du Conseil constitutionnel par le Social democratic front et l'UNDP.

Au plan sécuritaire, les sénatoriales du 25 mars 2018 se déroulent dans un contexte perturbé par la recrudescence des actes de criminalité et de terrorisme dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Lors du conseil des ministres tenu le 15 mars 2018, le président Paul Biya a réitéré à l'attention du gouvernement la nécessité de travailler au retour de la paix et de la sécurité dans les localités mise à mal par les sécessionnistes et les groupes terroristes.

Les élections sénatoriales du 25 mars 2018 au Cameroun sont les deuxièmes depuis la mise en œuvre progressive de la Constitution du 18 janvier 1996. La première cuvée des sénateurs bientôt en fin de mandat a été élue en 2013. 70 sortent des urnes, soit 07 par région, et 30, à raison de 03 par région, sont nommés par décret du président de la République.

---